

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
JANVIER	14	<b>CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE</b>	
		<b>MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	
		<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	001
		<b>RÉSOLUTIONS</b>	
		<b><u>ADMINISTRATION</u></b>	
	20-01-001	Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 14 janvier 2020.	001
	20-01-002	Pour accepter les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2019 et extraordinaire du 17 décembre 2019.	001
		<b><u>GREFFE</u></b>	
	20-01-003	Pour proclamer la semaine du 2 au 8 février 2020 – « Semaine nationale de prévention du suicide ».	002
		<b><u>TRAVAUX PUBLIC</u></b>	
	20-01-004	Pour autoriser certains travaux – Bell Canada – Les entreprises AGIR et Cogeco Connexion inc. – Installation d'un nouvel ancrage et installation d'une tige d'extension sur ancrages existants – Chemin Saint-Joseph dos au terrain de baseball du parc J.-A. Perkins (propriété de la Municipalité de Val-des-Monts) – Installation d'une tige d'extension sur ancrages existants – Lot portant le numéro 1 934 308 au Cadastre du Québec (propriété de la Municipalité de Val-des-Monts) – Ajout de fibre optique sur torons et poteaux existants de Bell Canada – Route Principale (307) – Chemins A.-Mathé, Amyot, B.-Leclair, Benoît, Clément, Coldwell, Évangéliste-Lachaine, Jeanne-d'Arc, du Ruisseau, du Sénateur et Lockhart – Remplacement de deux poteaux et installation de deux nouveaux poteaux – 243, chemin du Ruisseau – Ajout de fibre optique sur torons existants de Bell Canada et l'entreprise Cogeco Connexion inc. et sur poteaux existants de Bell Canada – Route Principale (307) – Chemins de la Colline, de la Promenade, de l'Étoile, de l'Orée-des-Bois, de l'Orme, de Val-du-Lac, des Bouleaux, des Chardons, des Cigales, des Libellules, du Bord-de-l'Eau, du Coteau, du Croissant, du Curé-Mougeot, Joséphine, McMullin, Marie-Vila, Napoléon, Paquin, Perron et Philippe – Remplacement d'un poteau et installation d'un nouveau poteau – 6, chemin Léo-Courville.	002-004
	20-01-005	Pour accepter le répertoire des enseignes – Service des Travaux publics – 8 janvier 2020.	004-005
	20-01-006	Pour amender la résolution portant le numéro 19-04-114 pour y remplacer le lot portant le numéro 3 042 952 au Cadastre du Québec (rue Sylvain) par le lot portant le numéro 6 272 564 au Cadastre du Québec (22, rue Sylvain) – Décréter l'acquisition par expropriation ou de gré à gré de ce lot – Réfection de la montée Paiement – Phases 1, 2 et 3 – Mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts – Préparation des documents pertinents et entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires devant le Tribunal administratif du Québec, le cas échéant.	005-006
		<b><u>FINANCES ET TAXATION</u></b>	
	20-01-007	Pour accepter le rapport comptable 19-012 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 555 554,74 \$ – Comptes payés au montant de 3 026 956,19 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 458 920,24 \$.	006-007
	20-01-008	Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 6 108 338,52 \$ – Engagements au montant de 792 084,18 \$ – Période se terminant le 31 décembre 2019.	007-008

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
JANVIER	14		
	20-01-009	Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 34 461,38 \$ « taxes incluses ».	008-012
		<b><u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u></b>	
	20-01-010	Pour déposer une demande de soutien financier et nommer monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire – Ministère de la Famille – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire.	012-C
	20-01-011	Pour accorder le statut d'organisme municipal reconnu – Chemin du Barrage – Section I – Pour la période du 15 janvier 2020 au 16 janvier 2024.	013
	20-01-012	Pour autoriser les versements annuels au montant de 18 000 \$ aux fins d'octroyer une subvention à l'organisme à but non lucratif Villa St-Louis-de-France – Période de 35 ans – 2018 à 2052 – Entériner le versement de 36 000 \$ pour les années 2018 et 2019 – Subventions accordées dans le cadre de l'aide au programme AccèLogis Québec.	014-015
		<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	
	20-01-013	Pour renouveler le contrat – SPCA de l'Outaouais – Administration des règlements concernant les animaux – Décréter une dépense au montant de 43 490,96 \$ – Année 2020.	015-C
		<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b>	
	20-01-014	Pour abolir le poste de Coordonnateur – Comptabilité-Budget – Poste cadre – Entériner l'entente intervenue entre l'employé portant le numéro de matricule 13115 et la Municipalité de Val-des-Monts.	016
	20-01-015	Pour entériner l'embauche de messieurs Guillaume Poirier, Mathieu Bourgeois-Paiement, Jonathan Beauchesne-Jolin, Jessy Lirette-Massé, Philippe Lépine, Pier-Olivier Gingras, Félix Vallée, Mathieu Beauchemin et Gabriel Couture à titre de pompiers à temps partiel à l'essai – Service de Sécurité incendie – Casernes nos 1 et 2.	017-018
		<b><u>GÉNÉRAL</u></b>	
	20-01-016	Pour accepter la levée de la séance.	019



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 14 janvier 2020, à 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

**ÉTAIENT aussi présents :** Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau, madame la Conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

**ÉTAIENT également présents :** Messieurs Julien Croteau, agent de développement, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et Gilles D'Aoust, chef de division – Opérations du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

20-01-001

#### **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-002

#### **POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2019 et extraordinaire du 17 décembre 2019, tenues à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-01-003

### **POUR PROCLAMER LA SEMAINE DU 2 AU 8 FÉVRIER 2020 - « SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE »**

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil proclame la semaine du 2 au 8 février 2020 « SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE », sous le thème « Parler du suicide sauve des vies ».

Adoptée à l'unanimité.

20-01-004

### **POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX - BELL CANADA - LES ENTREPRISES AGIR ET COGECO CONNEXION INC. - INSTALLATION D'UN NOUVEL ANCRAGE ET INSTALLATION D'UNE TIGE D'EXTENSION SUR ANCRAGES EXISTANTS - CHEMIN SAINT-JOSEPH DOS AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC J.-A. PERKINS (PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS) - INSTALLATION D'UNE TIGE D'EXTENSION SUR ANCRAGES EXISTANTS - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1934 308 AU CADASTRE DU QUÉBEC (PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS) - AJOUT DE FIBRE OPTIQUE SUR TORONS ET POTEAUX EXISTANTS DE BELL CANADA - ROUTE PRINCIPALE (307) - CHEMINS A.-MATHÉ, AMYOT, B.-LECLAIR, BENOÎT, CLÉMENT, COLDWELL, ÉVANGÉLISTE-LACHAÎNE, JEANNE-D'ARC, DU RUISSEAU, DU SÉNATEUR ET LOCKHART - REMPLACEMENT DE DEUX POTEAUX ET INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX POTEAUX - 243, CHEMIN DU RUISSEAU - AJOUT DE FIBRE OPTIQUE SUR TORONS EXISTANTS DE BELL CANADA ET L'ENTREPRISE COGECO CONNEXION INC. ET SUR POTEAUX EXISTANTS DE BELL CANADA - ROUTE PRINCIPALE (307) - CHEMINS DE LA COLLINE, DE LA PROMENADE, DE L'ÉTOILE, DE L'ORÉE-DES-BOIS, DE L'ORME, DE VAL-DU-LAC, DES BOULEAUX, DES CHARDONS, DES CIGALES, DES LIBELLULES, DU BORD-DE-L'EAU, DU COTEAU, DU CROISSANT, DU CURÉ-MOUGEOT, JOSÉPHINE, MCMULLIN, MARIE-VILA, NAPOLÉON, PAQUIN, PERRON ET PHILIPPE - - REMPLACEMENT D'UN POTEAU ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU POTEAU - 6. CHEMIN LÉO-COURVILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AGIR a transmis, pour Bell Canada, le 14 novembre 2019, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'installation, sur le chemin Saint-Joseph, d'un nouvel ancrage et à l'installation d'une tige d'extension sur ancrages existants, et ce, tel que décrit aux points de repère numéros 4 et 5 du plan 101 ainsi qu'à l'installation d'une tige d'extension sur ancrages existants sur le lot portant le numéro 1 934 308 au Cadastre du Québec (propriété de la Municipalité de Val-des-Monts), et ce, tel que décrit au point de repère numéro 4 du plan 102, lesquels travaux sont requis pour les besoins de l'entreprise Cogeco Connexion inc.;

Considérant que l'entreprise Cogeco Connexion inc. a transmis, pour Bell Canada, le 26 novembre 2019, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'ajout de fibre optique sur torons et poteaux existants de Bell Canada, et ce, sur les voies de circulation suivantes :

- a) Route Principale (307) – Plans 6257, 6357, 6457, 6557, 6657 et 6656
- b) Chemins B.-Leclair, du Sénateur et Jeanne-d'Arc – Plan 6257
- c) Chemins A.-Mathé, Benoît et Clément – Plan 6357
- d) Chemins Amyot et Lockhart – Plan 6457



No de résolution  
ou annotation

20-01-004

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- e) Chemins du Ruisseau et Évangéliste-Lachaine – Plan 6557
- f) Chemins Coldwell et Évangéliste-Lachaine – Plan 6657
- g) Chemin du Ruisseau – Plan 6556
- h) Chemin Lockhart – Plan 6458
- i) Chemin du Sénateur – Plan 6256

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a transmis, le 9 décembre 2019, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste au remplacement de deux poteaux et à l'installation de deux nouveaux poteaux au 243, chemin du Ruisseau;

Considérant que l'entreprise Cogeco Connexion inc. a transmis, pour Bell Canada, le 6 décembre 2019, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'ajout de fibre optique sur torons existants de Bell Canada et l'entreprise Cogeco Connexion inc. et sur poteaux existants de Bell Canada, et ce, sur les voies de circulation suivantes :

- a) Route Principale (307) – Plans 6757, 6857, 6957, 6956, 7056, 7156, 7157, 7257, 7256 et 7156
- b) Chemin des Bouleaux – Plan 6757
- c) Chemins de la Promenade et du Bord-de-l'Eau – Plan 6857
- d) Chemins de la Promenade, Marie-Vila et Perron – Plan 6957
- e) Chemin Paquin – Plans 6955 et 6956
- f) Chemins de la Promenade, du Curé-Mougeot et Paquin – Plan 7056
- g) Chemin du Croissant – Plan 7057
- h) Chemin de Val-du-Lac – Plan 6858
- i) Chemins de Val-du-Lac, Joséphine et Napoléon – Plan 6958
- j) Chemins de Val-du-Lac, Napoléon et Philippe – Plan 7058
- k) Chemins de l'Étoile et de Val-du-Lac – Plan 7158
- l) Chemins de Val-du-Lac et du Coteau – Plan 7157
- m) Chemins de la Colline, des Cigales et McMullin – Plan 7256
- n) Chemin de la Colline – Plans 7356 et 7355
- o) Chemins de l'Orme, des Chardons, des Cigales et des Libellules – Plan 7255
- p) Chemin de l'Orée-des-Bois – Plan 7156
- q) Chemins du Coteau et Joséphine – Plan 7057

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a transmis, le 15 novembre 2019, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste au remplacement d'un poteau et l'installation d'un nouveau poteau au 6, chemin Léo-Courville.

### IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par l'entreprise AGIR, pour Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur les plans 101 et 102, du projet portant le numéro 102398, et plus précisément à l'installation :
  - a) D'un nouvel ancrage tel que décrit au point de repère numéro 4 du plan 101
  - b) D'une tige d'extension sur ancrages existants, tel que décrit au point de repère numéro 5 du plan 101
  - c) D'une tige d'extension sur ancrages existants sur le chemin Saint-Joseph tel que décrit au point de repère numéro 4 du plan 102
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par l'entreprise Cogeco Connexion inc., pour Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur les plans 6357, 6557, 6657 et 6556, du projet portant le numéro 36703-19E, et plus précisément à l'ajout de fibre optique sur torons et poteaux existants de Bell Canada, et ce, sur les chemins A.-Mathé, du Ruisseau et Évangéliste-Lachaine.



No de résolution  
ou annotation

20-01-004

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

3. Mentionne que la Municipalité de Val-des-Monts ne peut autoriser les travaux demandés pour les chemins Amyot, B.-Leclair, Benoît, Clément, Coldwell, du Sénateur, Jeanne-d'Arc et Lockhart, puisque la Municipalité de Val-des-Monts n'en est pas propriétaire.
4. Mentionne que les travaux sont requis pour les besoins de l'entreprise Cogeco Connexion inc.
5. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM01, du projet portant le numéro 102598, et plus précisément au remplacement de deux poteaux et à l'installation de deux nouveaux poteaux au 243, chemin du Ruisseau.
6. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par l'entreprise Cogeco Connexion inc., pour Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur les plans 6757, 6857, 6957, 6956, 7056, 6955 du projet portant le numéro 36703-19E ainsi que sur les plans 6858, 6958, 7058, 7158, 7157, 7256, 7356, 7355 et 7057 du projet portant le numéro 36703-19F, et plus précisément, à l'ajout de fibre optique sur torons de l'entreprise Cogeco Connexion inc. et poteaux existants de Bell Canada sur les chemins de la Colline, de la Promenade, de Val-du-Lac, des Bouleaux, du Coteau, Napoléon et Paquin.
7. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM01, du projet portant le numéro 100043, et plus précisément au remplacement d'un poteau et l'installation d'un nouveau poteau au 6, chemin Léo-Courville.
8. Mentionne que la Municipalité de Val-des-Monts ne peut autoriser les travaux demandés pour les chemins de l'Étoile, de l'Orée-des-Bois, de l'Orme, des Chardons, des Cigales, des Libellules, du Bord-de-l'Eau, du Croissant, du Curé-Mougeot, Joséphine, McMullin, Marie-Vila, Perron, Philippe, puisque la Municipalité de Val-des-Monts n'en est pas propriétaire.
9. Mentionne que la Municipalité de Val-des-Monts ne peut autoriser les travaux demandés pour la route Principale (307), puisque cette route est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec.
10. Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts autorise seulement les travaux mentionnés ci-dessus, devant être effectués par Bell Canada et les entreprises AGIR et Cogeco Connexion inc., pour Bell Canada, sous l'approbation finale du Directeur adjoint du service des Travaux publics à la fin des travaux.
11. Souligne que Bell Canada et les entreprises AGIR et Cogeco Connexion inc. devront communiquer, 24 heures avant de débiter les travaux, avec un Contremaître du service des Travaux publics.
12. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-005

### **POUR ACCEPTER LE RÉPERTOIRE DES ENSEIGNES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 8 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 12-12-387, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 12-RM-03 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts;



No de résolution  
ou annotation

20-01-005

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 dudit règlement stipule que le Conseil municipal est autorisé, par résolution, à déterminer les localisations d'arrêts obligatoires des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la résolution portant le numéro 19-10-329 aux fins d'accepter le répertoire des enseignes du service des Travaux publics en date du 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics a procédé à certaines modifications ou installations en date du 8 janvier 2020.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, le répertoire des enseignes de la Municipalité de Val-des-Monts, préparé par les services administratifs en date du 8 janvier 2020.
2. Autorise le service des Travaux publics à effectuer, au fur et à mesure des besoins, les modifications requises, lesquelles devront être soumises au Conseil municipal pour adoption.
3. Transmet copie de ladite résolution et dudit répertoire, conformément aux ententes entre la Municipalité de Val-des-Monts et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à la Cour municipale de ladite MRC pour leur entrée en vigueur.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-006

\* Amende la  
résolution  
19-04-114

**POUR AMENDER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 19-04-114  
POUR Y REMPLACER LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 3 042 952 AU  
CADASTRE DU QUÉBEC (RUE SYLVAIN) PAR LE LOT PORTANT LE  
NUMÉRO 6 272 564 AU CADASTRE DU QUÉBEC (22, RUE SYLVAIN)  
- DÉCRÉTER L'ACQUISITION PAR EXPROPRIATION OU DE GRÉ À  
GRÉ DE CE LOT - RÉFECTION DE LA MONTÉE PAIEMENT - PHASES  
1, 2 ET 3 - MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) AUX  
FINS DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS -  
PRÉPARATION DES DOCUMENTS PERTINENTS ET ENTREPRENDRE  
LES PROCÉDURES D'EXPROPRIATION NÉCESSAIRES DEVANT LE  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 avril 2019, la résolution portant le numéro 19-04-114, aux fins de décréter l'acquisition par expropriation ou de gré à gré des lots mentionnés dans une liste faisant partie des présentes et mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau (Québec) J8P 1K6, aux fins de préparer les documents pertinents et entreprendre les procédures nécessaires devant le Tribunal administratif du Québec, le cas échéant;



No de résolution  
ou annotation

20-01-006

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QU'à la ligne 10 du fichier Excel de la liste transmise à la firme d'avocats RPGL (SENCRL), concernant les expropriations de la montée Paiement, le lot inscrit à l'adresse du 22, rue Sylvain était le lot portant le numéro 3 042 952 au Cadastre du Québec (rue Sylvain) appartenant à la Municipalité de Val-des-Monts, cependant, le numéro de lot à acquérir à cette adresse était plutôt le lot portant le numéro 3 042 951 au Cadastre au Québec (22, rue Sylvain) appartenant à madame Valérie Larose et monsieur Stéphane Bougie;

CONSIDÉRANT QUE le lot portant le numéro 3 042 951 au Cadastre du Québec (22, rue Sylvain) a été divisé en deux nouveaux lots, soit les lots portant les numéros 6 272 564 et 6 272 565 au Cadastre du Québec et que le nouveau lot à acquérir est désormais le lot portant le numéro 6 272 564 au Cadastre au Québec (22, rue Sylvain) appartenant toujours à madame Valérie Larose et monsieur Stéphane Bougie.

### PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Conseiller en gestions de projets – Génie civil du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Amende à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 19-04-114.
2. Mentionne que lot portant le numéro 3 042 951 au Cadastre du Québec (22, rue Sylvain) a été divisé en deux nouveaux lots, soit les lots portant les numéros 6 272 564 et 6 272 565 au Cadastre du Québec et que le nouveau lot à acquérir est désormais le lot portant le numéro 6 272 564 au Cadastre au Québec (22, rue Sylvain) appartenant toujours à madame Valérie Larose et monsieur Stéphane Bougie.
3. Décrète l'acquisition par expropriation ou de gré à gré du lot portant le numéro 6 272 564 au Cadastre du Québec (22, rue Sylvain).
4. Mandate la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau (Québec) J8P 1K6, aux fins de préparer les documents pertinents et entreprendre les procédures nécessaires devant le Tribunal administratif du Québec, le cas échéant.
5. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
6. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-007

### **POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 19-012 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS - COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 555 554,74 \$ - COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 3 026 956,19 \$ - SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS AU MONTANT DE 458 920,24 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 août 2009, la résolution portant le numéro 19-08-264, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 852-19, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 658-09 et ses annexes concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains fonctionnaires – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés;





No de résolution  
ou annotation

20-01-007

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.2 du règlement portant le numéro 852-19 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7 du règlement portant le numéro 852-19 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de décembre 2019, portant le numéro 19-012, totalisant une somme de 4 041 431,17 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité ainsi que les salaires, à savoir :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie 49	105 065,03 \$
Paie 50	121 975,80 \$
Paie 51	104 672,62 \$
Paie 52	127 206,79 \$
Total	458 920,24 \$

2. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 3 582 510,93 \$.

ANNÉES	COMPTES À PAYER	COMPTES PAYÉS	TOTAL
2019	466 490,75 \$	3 015 030,94 \$	3 481 521,69 \$
2020	89 063,99 \$	11 925,25 \$	100 989,24 \$
Total	555 554,74 \$	3 026 956,19 \$	3 582 510,93 \$

3. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de décembre 2019, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 3 582 510,93 \$.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-008

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATION AU MONTANT DE 6 108 338,52 \$ -  
ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 792 084,18 \$ -  
PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 août 2009, la résolution portant le numéro 19-08-264, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 852-19, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 658-09 et ses annexes concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires - Délégation à certains fonctionnaires - Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés;



No de résolution  
ou annotation

20-01-008

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7 du règlement portant le numéro 852-19 stipule qu'un rapport mensuel des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des Finances, nous présente, dans un rapport, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 6 108 338,52 \$ et des engagements au montant de 792 084,18 \$, et ce, pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 6 108 338,52 \$ et des engagements totalisant 792 084,18 \$ pour la période se terminant le 31 décembre 2019, le tout, préparé par la Directrice adjointe du service des Finances.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-009

### **POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) - HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 32 045.29 \$ « TAXES INCLUSES »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 novembre 2018, la résolution portant le numéro 18-11-403, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENCRL) à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité, et ce, pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL a fait parvenir au bureau de la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : LC - Expropriation - (62, route du Carrefour) Résolution numéro : 10-08-251 V/Réf. : 8293-349	560,00 \$	---	28,00 \$	55,86 \$	643,86 \$
N/Réf. : EU – Joanis, Josée, Roy, Rollande et Lavigne, Léo (6, rue Vanessa) Résolution numéro : 14-01-036 V/Réf. : 8293-448	105,00 \$	---	5,25 \$	10,47 \$	120,72 \$
N/Réf. : EU – Viau, Louisa (740, route du Carrefour) Résolution numéro : 15-05-160 V/Réf. : 8293-497	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$
N/Réf. : EU – 4184645 Canada inc. et Montsion, Rock (1024, route Principale) Résolution numéro : 15-11-378 V/Réf. : 8293-509	70,00 \$	---	3,50 \$	6,98 \$	80,48 \$



No de résolution  
ou annotation

20-01-009

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – Charron, Mario (360, route du Carrefour) Résolution numéro : 15-11-378 V/Réf. : 8293-510	174,50 \$	---	8,73 \$	17,41 \$	200,64 \$
N/Réf. : TP – Excavasphalte (6422845 Canada inc.) et Aviva, compagnie d'assurance du Canada (Reconstruction du chemin Saint-Joseph) Résolution numéro : 16-12-425 V/Réf. : 8293-543	396,50 \$	298,09 \$	24,48 \$	48,84 \$	767,91 \$
N/Réf. : EU – Pasargad Développement Corporation (59, chemin de la Culbute) Résolution numéro : 17-02-050 V/Réf. : 8293-545	471,50 \$	---	23,58 \$	47,03 \$	542,11 \$
N/Réf. : TP – Chénard, Sylvie – Expropriation – Montée Paiement – Phases 1 et 2 - Réfection Résolution numéro : 17-03-101 V/Réf. : 8293-549	87,50 \$	---	4,38 \$	8,73 \$	100,61 \$
N/Réf. : EU – Cheng, Ben (107, chemin Avon) Résolution numéro : 17-06-242 V/Réf. : 8293-555	70,00 \$	---	3,50 \$	6,98 \$	80,48 \$
N/Réf. : EU – Tovan, Paul Thanh (1906, route du Carrefour) Résolution numéro : 17-08-302 V/Réf. : 8293-561	220,00 \$	---	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$
N/Réf. : Admin. – Fournier, Roxane (Demande de révision – Commission d'accès à l'information) Résolution numéro : 18-01-008 V/Réf. : 8293-570	1 312,50 \$	20,80 \$	66,67 \$	133,00 \$	1 532,97 \$
N/Réf. : EU – Beaudin, Jean-Claude (456, chemin Fogarty) Résolution numéro : 17-12-443 V/Réf. : 8293-573	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$
N/Réf. : EU – Baslaw, Lawrence et Cusson, Hélène (39, chemin des Jaseurs) Résolution numéro : 17-12-443 V/Réf. : 8293-574	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$
N/Réf. : EU – Carisse, Raymond (731, chemin Blackburn) Résolution numéro : 18-02-042 V/Réf. : 8293-577	130,00 \$	---	6,50 \$	12,97 \$	149,47 \$
N/Réf. : TP – Carrière Sablière Dagenais (Affaissement chemin Saint- Antoine) Résolution numéro : 18-02-036 V/Réf. : 8293-578	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$
N/Réf. : EU – Renaud, Jacques et Raymond, Sylvie (262, chemin du Lac-Gilmour) Résolution numéro : 18-03-086 V/Réf. : 8293-580	172,50 \$	---	8,63 \$	17,21 \$	198,34 \$
N/Réf. : EU – Tremblay, Guy et Boisvenue, Sylvie (1406, route du Carrefour) Résolution numéro : 18-04-161 V/Réf. : 8293-583	97,50 \$	---	4,88 \$	9,73 \$	112,11 \$
N/Réf. : EU – Muto, Francesco G. (58, chemin du Rivage) Résolution numéro : 18-06-255 V/Réf. : 8293-587	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$



No de résolution  
ou annotation

20-01-009

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – Ranger, Isabelle et Cyr, Danny (254, chemin de l'Église) Résolution numéro : 18-07-288 V/Réf. : 8293-589	537,00 \$	---	26,85 \$	53,57 \$	617,42 \$
N/Réf. : EU – Roussel, Mario, Bolduc, Mylène et Cyr, Mélanie (32, chemin du Bosquet) Résolution numéro : 18-08-314 V/Réf. : 8293-590	87,00 \$	---	4,35 \$	8,68 \$	100,03 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Résolution numéro : 18-10-382 V/Réf. : 8293-593	3 762,50 \$	13,05 \$	188,78 \$	376,61 \$	4 340,94 \$
N/Réf. : EU – Tracey, Kathleen Marie (47, chemin du Lac-Dodds) Résolution numéro : 18-10-392 V/Réf. : 8293-594	70,00 \$	---	3,50 \$	6,98 \$	80,48 \$
N/Réf. : EU – Edde, Jean D. et Nougéime-Edde, Nazira (363, chemin Saint-Pierre) Résolution numéro : 18-10-392 V/Réf. : 8293-595	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$
N/Réf. : TP – Dubois, Denis et Dubois, Pierrette Bon de commande : 9694 V/Réf. : 8293-596	787,50 \$	32,75 \$	41,01 \$	81,82 \$	943,08 \$
N/Réf. : EU – Boucher, Luc et Miron, Rhonda (10, chemin des Chardons) Résolution numéro : 19-02-052 V/Réf. : 8293-599	387,00 \$	---	19,35 \$	38,60 \$	444,95 \$
N/Réf. : EU – Rona (Gestion CVCB – Veilleux, Chantal et Bélec, Claude, Dubois, Lise et Larabie, Pierre, Bélec, Claude et Joannis, Gilles) (1840 et 1797, route du Carrefour) Bon de commande : 10321 V/Réf. : 8293-602	1 207,00 \$	5,35 \$	60,62 \$	120,93 \$	1 393,90 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Bon de commande : 10561 V/Réf. : 8293-604	9 170,00 \$	10,90 \$	459,05 \$	915,79 \$	10 555,74 \$
N/Réf. : TP – Expropriation – Montée Paiement – Phases 1, 2 et 3 - Réfection Résolution numéro : 19-04-114 V/Réf. : 8293-605	940,00 \$	862,22 \$	89,51 \$	178,57 \$	2 070,30 \$
N/Réf. : LC – Labelle, Marcel – Acquisition d'une partie du lot 1 932 734 (29, rue Delaire) Résolution numéro : 19-05-174 V/Réf. : 8293-608	70,00 \$	---	3,50 \$	6,98 \$	80,48 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Bon de commande : 10828 V/Réf. : 8293-614	1 050,50 \$	---	52,53 \$	104,79 \$	1 207,82 \$
N/Réf. : EU – Prud'homme, Yvon - Les Habitations Prud'homme inc. (525, chemin du Ruisseau) Résolution numéro : 18-07-288 V/Réf. : 8293-615	52,50 \$	---	2,63 \$	5,24 \$	60,37 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Résolution numéro : 19-09-319 V/Réf. : 8293-659	43,75 \$	---	2,19 \$	4,36 \$	50,30 \$
N/Réf. : EU – Morand-Sagmeister, Cassandra et Krista (250, chemin du Lac-Gilmour) Résolution numéro : 19-10-342 V/Réf. : 8293-660	1 050,00 \$	---	52,50 \$	104,74 \$	1 207,24 \$



No de résolution  
ou annotation

20-01-009

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – Bournival, Alexandre (1714, route du Carrefour) Résolution numéro : 19-10-343 V/Réf. : 8293-661	1 835,00 \$	538,29 \$	98,01 \$	195,54 \$	2 666,84 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Bon de commande : 11668 V/Réf. : 8293-664	1 604,00 \$	---	80,20 \$	160,00 \$	1 844,20 \$
N/Réf. : TP – Rodeghuiero, Eliane (19, rue des Cèdres) Résolution numéro : 19-12-430 V/Réf. : 8293-666	162,50 \$	---	8,13 \$	16,21 \$	186,84 \$
N./Réf. : EU – Chénard, Sylvie (1786, montée Paiement) Résolution numéro : 19-11-413 V/Réf. : 8293-667	122,50 \$	5,00 \$	6,13 \$	12,22 \$	145,85 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Résolution numéro : 19-11-389 V/Réf. : 8293-681	87,50 \$	---	4,38 \$	8,73 \$	100,61 \$
N/Réf. : Admin. – Begley, Peter (Demande de révision – Commission d'accès à l'information) CAI : 1022466-J Résolution numéro ou bon de commande à venir V/Réf. : 8293-684	612,50 \$	4,00 \$	30,63 \$	61,10 \$	708,23 \$
N/Réf. : EU – Kirst, Walter (2110, route Principale – Lot 5 873 820) Résolution numéro : 19-12-459 V/Réf. : 8293-685	140,00 \$	5,00 \$	7,00 \$	13,97 \$	165,97 \$
N/Réf. : EU – Desmarais, François et Tessier, Manon (33, chemin des Terres) Résolution numéro : 19-12-461 V/Réf. : 8293-687	75,00 \$	---	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$
N/Réf. : EU – Tessier, Rachel (1274, route Principale) Résolution numéro : 19-12-461 V/Réf. : 8293-688	75,00 \$	---	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$
N/Réf. : EU – Rivest, Mario (28, chemin de l'Orée-des-Bois Résolution numéro : 19-12-462 V/Réf. : 8293-689	75,00 \$	---	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$
N/Réf. : EU – Gagnon, Robert et Boulerice, Marielle (39, rue Périneault) Résolution numéro : 19-12-463 V/Réf. : 8293-690	75,00 \$	---	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$
<b>TOTAUX</b>	<b>28 261,25 \$</b>	<b>1 795,45 \$</b>	<b>1 470,73 \$</b>	<b>2 933,95 \$</b>	<b>34 461,38 \$</b>

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Décrète, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 34 461,38 \$ « taxes incluses » et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.



No de résolution  
ou annotation

20-01-009

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
3. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-160-00-412	16 527,33 \$	Frais juridiques – Ressources humaines
02-190-00-412	2 046,85 \$	Frais juridiques – Administration
02-330-00-412	3 789,27 \$	Frais juridiques – Voirie
02-610-00-412	8 498,80 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-701-20-412	661,42 \$	Frais juridiques – Loisirs
54-134-91-000	1 470,73 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	1 466,98 \$	TVO à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-010

### **POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET NOMMER MONSIEUR CAMILLE LEMIRE-MONETTE, DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MINISTÈRE DE LA FAMILLE - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020 PERMETTANT D'AUGMENTER L'OFFRE DE GARDE POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, et ce, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts souhaite présenter une demande d'appui financier au ministère de la Famille en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à titre de responsable dudit programme.

#### **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Autorise monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Val-des-Monts.



No de résolution  
ou annotation

20-01-010

2. Autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-011

**POUR ACCORDER LE STATUT D'ORGANISME MUNICIPAL RECONNU - CHEMIN DU BARRAGE - SECTION I - POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER 2020 AU 16 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 19 septembre 2017, la résolution portant le numéro 17-09-336, aux fins d'autoriser le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et intervenants portant le numéro FIN-17-09-402 – Années 2018 à 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et intervenants stipule que la reconnaissance constitue un prérequis essentiel pour l'obtention de certains services de la part de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 7.4.5 de ladite politique, la reconnaissance municipale est accordée pour une période de quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Chemin du Barrage – Section I a fait parvenir une demande de reconnaissance municipale conforme, et ce, suivant les articles 7.1 et 7.4.1 de ladite politique.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, le statut d'organisme municipal reconnu à l'organisme Chemin du Barrage – Section I, et ce, pour la période du 15 janvier 2020 au 16 janvier 2024.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

20-01-012

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR AUTORISER LES VERSEMENTS ANNUELS AU MONTANT DE 18 000 \$ AUX FINS D'OCTROYER UNE SUBVENTION À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF VILLA ST-LOUIS-DE-FRANCE - PÉRIODE DE 35 ANS - 2018 À 2052 - ENTÉRINER LE VERSEMENT DE 36 000 \$ POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019 - SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DE L'AIDE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 juillet 2017, la résolution portant le numéro 17-07-269, aux fins de confirmer l'engagement financier et matériel de la Municipalité de Val-des-Monts – Aide au programme AccèsLogis Québec – Villa St-Louis-de-France – 2017 à 2022 et de décréter une dépense annuelle au montant de 18 000 \$ aux fins d'octroyer une subvention à l'organisme à but non lucratif Villa St-Louis-de-France pendant 35 ans, sous réserve des autorisations gouvernementales et que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets 2017 à 2052;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 septembre 2017, la résolution numéro 17-09-315 aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 808-17 pour autoriser la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 20 mars 2018, la résolution portant le numéro 18-03-097, aux fins d'autoriser une demande d'aide financière à la Société d'Habitation du Québec « SHQ » – Programme rénovation Québec – Adhésion volet II, intervention – Bonification AccèsLogis Québec au montant de 308 284,10 \$ assumé en parts égales entre la Municipalité de Val-des-Monts et la SHQ, soit au montant de 154 147,05 \$ chacun, et que la part de la Municipalité de Val-des-Monts sera prise à même sa contribution financière déjà confirmée au montant de 330 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018, la résolution portant le numéro 18-05-175, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 824-18 pour instaurer un programme Rénovation Québec visant exclusivement la bonification du projet AccèsLogis Québec « Villa St-Louis-de-France »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 « Paiement » du règlement portant le numéro 824-18 – Pour instaurer un programme rénovation Québec visant exclusivement la bonification du projet AccèsLogis « Villa St-Louis-de-France » stipule, qu'après avoir constaté que les travaux faisant l'objet de la demande d'aide financière ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité de Val-des-Monts et après avoir reçu copie des pièces justificatives relatives aux dépenses engagées par le propriétaire ainsi qu'une preuve de paiement total à l'entrepreneur, la Municipalité de Val-des-Monts doit faire le paiement de l'aide financière prévue au programme et transmettre le chèque au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des Finances recommande de procéder au versement d'un montant de 36 000 \$ pour les années 2018 et 2019.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Entérine le versement d'un montant de 36 000 \$, pour les années 2018 et 2019, dont les fonds correspondants sont pris à même l'excédent de fonctionnement affecté à cette fin.
2. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les versements annuels au montant de 18 000 \$ aux fins d'octroyer une subvention à l'organisme à but non lucratif Villa St-Louis-de-France, et ce, pendant 35 ans, soit au 31 janvier de chaque exercice financier pour la période de 2020 à 2052, le tout sous réserve des autorisations gouvernementales.





No de résolution  
ou annotation

20-01-012

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

3. Mentionne que les fonds seront prévus et pris à même les budgets de fonctionnement pour les exercices financiers 2020 à 2052.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-013

### **POUR RENOUELER LE CONTRAT - SPCA DE L'OUTAOUAIS - ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ANIMAUX - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 43 490.96 \$ - ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 décembre 2008, la résolution portant le numéro 08-12-409, aux fins de renouveler le contrat de la SPCA de l'Outaouais pour l'administration des règlements concernant les animaux pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 dudit contrat stipule que la convention est consentie pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 et est renouvelable pour une période de 5 ans, à moins d'un avis écrit de l'une des parties, trois mois avant son expiration, au montant annuel de 36 000 \$, avec rajustement annuel au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en tenant compte de la hausse du coût de la vie selon Statistique Canada au 31 décembre de chaque année pour la région de la Capitale nationale ou à la demande de l'une des parties, ces sommes sont payables en un ou douze versements égaux le premier de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de l'Outaouais a avisé la Municipalité de Val-des-Monts de son intention de réviser les termes du contrat, le montant et les tarifs correspondants ainsi que son plan d'affaires pour l'administration des règlements concernant les animaux pour tenir compte entre autres du projet de règlement 38 du ministère de la Sécurité publique impliquant que la province du Québec dévoilera sous peu un nouveau cadre réglementaire auquel les municipalités seront dorénavant soumises en termes d'encadrement des chiens;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de l'Outaouais a avisé la Municipalité de Val-des-Monts de son intention de renouveler le contrat pour l'administration des règlements concernant les animaux pour, et ce, pour une période d'un an, soit pour l'année 2020 seulement;

CONSIDÉRANT QUE 100 % des ventes de licences par la SPCA de l'Outaouais sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts seront remises à la Municipalité de Val-des-Monts et que la SPCA de l'Outaouais s'engage à utiliser tous les moyens mis à sa disposition afin de garder un ratio supérieur à la moyenne des 3 dernières années quant au nombre de licences vendues.

**APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, de renouveler le contrat avec la SPCA de l'Outaouais pour l'administration des règlements concernant les animaux, et ce, pour une période d'un an, soit pour l'année 2020 seulement.



No de résolution  
ou annotation

20-01-013

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Décrète une dépense au montant de 43 490,96 \$ et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le budget de l'année 2020, au poste budgétaire 02-290-00-411.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-014

### **POUR ABOLIR LE POSTE DE COORDONNATEUR - COMPTABILITÉ-BUDGET - POSTE CADRE - ENTÉRINER L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 13115 ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Abolit le poste de Coordonnateur – Comptabilité-Budget et met fin à l'emploi de l'employé portant le numéro de matricule 13115, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
2. Entérine l'entente intervenue entre l'employé portant le numéro de matricule 13115 et la Municipalité de Val-des-Monts signée le 10 décembre 2019.
3. Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à mettre en application toutes les clauses de l'entente intervenue le 10 décembre 2019 suivant l'abolition du poste de Coordonnateur – Comptabilité-Budget.
4. Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous documents pertinents relativement à ce dossier.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

20-01-015

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MESSIEURS GUILLAUME POIRIER, MATHIEU BOURGEOIS-PAIEMENT, JONATHAN BEAUCHESNE-JOLIN, JESSY LIRETTE-MASSÉ, PHILIPPE LÉPINE, PIER-OLIVIER GINGRAS, FÉLIX VALLÉE, MATHIEU BEAUCHEMIN ET GABRIEL COUTURE À TITRE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CASERNES NOS 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> août 2017, la résolution portant le numéro 17-08-306, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts – CSN, pour la période du 16 août 2016 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du service de Sécurité incendie a constaté que plusieurs quarts de garde n'étaient pas comblés dans les derniers trimestres;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du service des Ressources humaines a procédé à l'affichage externe, par avis public, le 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à la sélection des candidats, aux examens physiques et théoriques et aux entrevues, au cours du mois de décembre 2019, et que ledit Comité a fait connaître ses recommandations dans un rapport, daté du 23 décembre 2019.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Comité de sélection et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Entérine l'embauche de monsieur Guillaume Poirier, à compter du 22 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 1.
2. Entérine l'embauche de monsieur Mathieu Bourgeois-Paiement, à compter du 23 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 1.
3. Entérine l'embauche de monsieur Jessy Lirette-Massé, à compter du 24 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 2.
4. Entérine l'embauche de monsieur Pier-Olivier Gingras, à compter du 25 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 2.
5. Entérine l'embauche de monsieur Philippe Lépine, à compter du 26 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 2.
6. Entérine l'embauche de monsieur Jonathan Beauchesne-Jolin, à compter du 28 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 1.
7. Entérine l'embauche de monsieur Mathieu Beauchemin, à compter du 29 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 2.
8. Entérine l'embauche de monsieur Félix Vallée, à compter du 30 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 2.
9. Entérine l'embauche de monsieur Gabriel Couture, à compter du 31 décembre 2019, à titre de pompier à temps partiel à l'essai, à la caserne no 2.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-01-015

10. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de la Municipalité de Val-des-Monts.
11. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-01-016

### **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau  
L'Agent de développement,  
Secrétaire-trésorier adjoint et  
Directeur général adjoint

Jacques Laurin  
Maire